

Compte-rendu de la séance du 13 mai 2022



Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Christian HUFFLING, Florence BISCH, Laurent BESCOND

Était absente : Anne-Catherine RUCK (procuration)

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à Monsieur Dominique MEYER, ancien conseiller et adjoint au maire, qui vient de nous quitter. Après une minute de silence, ce conseil lui est dédié.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 Réaménagement des abords de l'enclos du lavoir partie basse

Après délibération, les conseillers décident, à l'unanimité, de valider :

- les devis de la société WICKER TP d'un montant de 27 154,56 € TTC pour la partie basse (côté rue Neuve), d'un montant de 20 560,80 € TTC pour la partie haute (côté rue du Lavoir) et d'un montant de 5 448,96 € TTC pour la réfection de la voirie de la rue du Lavoir.
- le devis de la société LAMBERT et Associés d'un montant de 1 260 € TTC pour le rétablissement de limites parcellaires.
- le devis de la société EST RESEAUX d'un montant de 6 946,20 € TTC pour l'éclairage public.

2 Sécurisation de l'école

Après délibération, les conseillers décident à l'unanimité de valider le devis de la société EG SIGNALISATION d'un montant de 1 704,72 € TTC pour le marquage au sol et le devis de la société WICKER TP d'un montant de 5 235,48 € TTC pour des travaux de voirie et la création d'une seconde entrée destinée à sécuriser le passage vers le bus scolaire.

3 Création d'un accès PMR

Les conseillers approuvent à l'unanimité la création d'un "bateau" pour le passage des personnes à mobilité réduite sur le trottoir situé devant le restaurant "La Cour des Oiseaux" au 2 rue du Galgenberg. Ces travaux seront réalisés par la société WICKER TP pour un montant de 2 550 € TTC.

4 Sécurisation de l'entrée EST

Plusieurs dispositifs destinés à réduire la vitesse des véhicules entrant dans le village par l'entrée EST ont été testés depuis l'an dernier. Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité l'installation d'une chicane à îlots par la société EG SIGNALISATION pour un montant de 7 512 € TTC.

Le prochain conseil municipal est programmé à 20h30 le 29 juin 2022.

Le maire : Laurent KRIEGER

AVIS



Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote, situé à la mairie, sera ouvert de 8 h à 18 h.

Vous êtes absent ce jour-là et souhaitez donner procuration à un autre électeur ? Saisissez votre demande en ligne <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et rendez-vous ensuite au commissariat (liste des lieux <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Elus/Vote-par-procurateur>) pour la valider en présentant votre pièce d'identité. Vous

pouvez également faire la démarche entièrement sur place, sans passer par le service en ligne.

Vous souhaitez vérifier votre inscription sur une liste électorale, vous avez besoin de votre numéro d'électeur ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ou adressez-vous à votre mairie.



Registre personnes vulnérables

En cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie, tempête, coulées de boue...) ce registre permet aux services de la commune de contacter les personnes vulnérables pour s'assurer de leur situation et leur proposer de l'aide si besoin.

Peuvent s'inscrire : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées, les personnes se sentant vulnérables (isolées, sous traitement médical...).

L'inscription est possible à tout moment de l'année auprès de la mairie, et peut être modifiée ou annulée à la demande de la personne concernée.

Sensibilisation aux Gestes qui Sauvent en collaboration avec Groupama et la Croix Rouge

2 sessions auront lieu le samedi 18 juin 2022 à la mairie : de 9H00 à 11H00 et de 11H00 à 13H00.

Chaque session sera composée de 12 personnes (à partir de 12 ans), l'inscription obligatoire se fera en ligne.

Les modalités d'inscription seront disponibles sur le site internet de la commune dès que possible.